

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur **les heures de classe de l'après-midi**. Les modalités proposées **prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée** et de sortie des classes et son règlement intérieur.

Réf : Code de l'éducation Article R131-1-1

Nom de l'école :	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Nom du directeur :	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Adresse email :	<input style="width: 80%;" type="text"/>

<u>Enfant concerné :</u>	
Nom et prénom :	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Date de naissance :	<input style="width: 30%;" type="text"/>

<u>Responsable de l'enfant</u>	<u>Responsable de l'enfant</u>
Nom : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Nom : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Prénom : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Prénom : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Adresse : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Adresse : <input style="width: 90%;" type="text"/>

<u>Aménagement demandé pour la période du :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>	<u>au :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>
Je soussigné(e) demande que l'enfant soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école :	
L'après-midi complet les jours de classe cochés ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	
En début d'après-midi les jours de classe cochés ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	
Heure de retour (en accord avec l'école) : <input style="width: 150px;" type="text"/>	
Signature des parents : <input style="width: 300px; height: 50px;" type="text"/>	

Avis de la directrice ou du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus :

(émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

- Avis favorable
 Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

Date :

Signature de la directrice ou du directeur de l'école :

Décision de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale :

(Le silence gardé par l'IEN pendant un délai de quinze jours à compter de la transmission de la demande d'aménagement par le directeur de l'école vaut décision d'acceptation)

- Avis favorable
 Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

Date :

Signature de l'inspectrice ou de l'inspecteur
de l'éducation nationale :

Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé :

L'équipe enseignante se réunit régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école.

Les parents peuvent éventuellement être invités à une équipe éducative.

L'enseignant accompagne progressivement la famille vers une scolarisation à temps complet.

Une fois la période d'aménagement écoulée, la famille doit faire une nouvelle demande si elle souhaite reconduire ou faire évoluer cet aménagement.